



**DEPARTEMENT DES ALPES DE
HAUTE PROVENCE**

**Saint Paul sur Ubaye,
Mairie de Saint-Paul sur Ubaye
Le Village
04530 Saint Paul sur Ubaye**

INFORMATION : PERMANENCES ÉLUS

Le conseil municipal, conformément à ses engagements de campagne, met en place la permanence des élus selon les principes suivants :

- Le premier et deuxième lundi du mois de 15h30 à 17h30 en mairie
- Le troisième samedi du mois de 9h à 11h en mairie

Prise de rendez-vous obligatoire :

- par téléphone : 04 92 84 31 09
- par courriel : mairie.stpaul.ubaye@orange.f
- à l'accueil de la mairie selon les heures d'ouverture

Indiquer l'objet de la demande d'entretien

Rendez-vous de 30 minutes

Les réponses aux questions ou demandes lors de l'entretien seront apportées selon trois canaux :

- réponse(s) apportée(s) directement lors de l'entretien par le ou les élus présents
- le ou les élus présents ne peuvent apporter une réponse précise et transmettront aux membres de la commission compétente. Une réponse écrite sera adressée dans les 15 jours suivant l'entretien.
- réponse qui nécessite une consultation du conseil municipal. Elle sera traitée lors de la réunion de travail du conseil municipal qui se tient le premier lundi du mois. Une réponse écrite sera adressée dans les 15 jours suivant la réunion de travail du conseil municipal ou un nouvel entretien sera proposé.

Calendrier des permanences jusqu'au 31 août 2026

- Samedi 20 juin de 9 h à 11H
- Lundi 6 juillet de 15h30 à 17h30
- Lundi 13 juillet de 15h30 à 17h30
- une seule permanence en août pour les résidents secondaires
lundi 17 août de 15h30 à 17h30